



Lille, le 20 décembre 2013

Karine BOULONNE
Secrétaire académique SNES-FSU
Didier BLANCHARD
Secrétaire académique adjoint SNEP-FSU
Jacques ALEMANY
Secrétaire académique du SNUEP-FSU

A

Monsieur le Recteur de l'académie de Lille
Cité Guy Debeyre
20 rue saint Jacques
59000 LILLE

Monsieur le Recteur,

C'est avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance du projet de barème académique pour la Hors Classe 2014 des Certifiés, PEPS, PLP et CPE. Ce projet reprend bon nombre de nos demandes.

Nous avons néanmoins des demandes d'amélioration :

Sur la partie « parcours professionnel » :

Nous voulons avoir confirmation que les points accordés pour l'éducation prioritaire concerneront bien l'ensemble des personnels exerçant dans les établissements ZS, Zone Violence, ZEP, dispositifs RRS et ECLAIR, et pas seulement les collèges ECLAIR.

Concernant les personnels en établissement prioritaire, pénitentiaire et EREA : le projet ne tient pas compte des années d'exercice dans ces établissements pour les personnels qui ont passé une partie de leur carrière. En conséquence, nous proposons les barèmes suivants au lieu de ceux envisagés :

* 5 points pour les personnels ayant passé au moins 5 ans dans ce type d'établissement au cours de leur carrière ;

* 10 points pour les personnels qui sont actuellement en poste dans ce type d'établissement et depuis au moins 5 ans.

Sur la partie « avis du chef d'établissement et des IPR » :

Jusqu'à présent, un chef d'établissement ou un IPR qui voulait écarter un personnel de la promotion pouvait se contenter d'un Assez Bien ou d'un Bien. Nous craignons que la proposition du Rectorat, qui nous convient parfaitement, n'amène à une inflation du nombre d'avis défavorables, notamment à l'occasion d'un conflit ponctuel opposant un chef d'établissement à un personnel. Il nous semble donc qu'il faut prendre comme précaution de n'écarter un dossier de la hors-classe que s'il y a un double avis défavorable.

Nous demandons également à ce que la CAPA soit saisie du dossier des personnels ayant un double avis défavorable en vue d'une délibération sur le retrait ou non de ces personnels de la liste des proposés. De plus, nous souhaitons préalablement, que les avis défavorables soient d'une part motivés et d'autre part communiqués obligatoirement aux intéressés avec signature avant la date de clôture du dépôt des avis.

.../...

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions d'agr er,
Monsieur le Recteur, l'expression de notre profond respect.

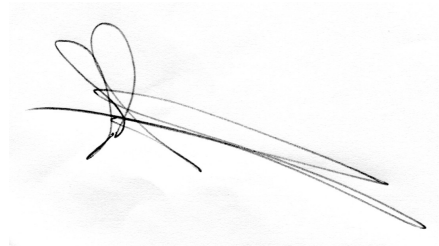
Pour le secr tariat acad mique SNES-FSU
Karine BOULONNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' and 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le secr tariat acad mique SNEP-FSU
Didier BLANCHARD

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'D' and 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le secr tariat acad mique SNUEP-FSU
Jacques ALEMANY

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'A' with a long horizontal stroke extending to the right.